



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC-2023-11-11

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale – Concert organisé par madame Josette PASCAL – Présidente de l'Association CHANTER COMME A LA MAISON le dimanche 17 décembre 2023

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition de madame Josette PASCAL, Présidente de l'association CHANTER COMME A LA MAISON domiciliée 160 Route d'Arzeliers – 05300 LARAGNE-MONTEGLIN (Hautes Alpes), organisatrice du concert cité en objet.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner une autorisation pour l'occupation de la cathédrale Notre-Dame-des-Pommiers pour l'organisation d'un concert le dimanche 17 décembre 2023 à 16 heures.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale Notre-Dame-des-Pommiers pour le concert organisé par madame Josette PASCAL, Présidente de l'association CHANTER COMME A LA MAISON devant avoir lieu le dimanche 17 décembre 2023 à 16 heures.

ARTICLE 2 : La mise à disposition est gratuite de 15 heures à 22 heures.

ARTICLE 3 : Celle-ci sera applicable dès notification.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et madame Josette PASCAL.

Fait à Sisteron, le 22 novembre 2023

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 22/11/2023 à 15h56

REÇU EN PREFECTURE
le 22/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20231122-2023_11_11D